

Politique en matière d'investissement durable

19 juin 2020



Table des matières

1.0	Nos objectifs.....	2
2.0	Nos principes.....	2
3.0	Intégration des facteurs ESG dans notre stratégie de placement.....	3
4.0	Engagement	4
4.1	Engagement en collaboration et dialogue au sein du secteur	5
4.2	Exercice des droits de vote par procuration	5
5.0	Exclusions et liquidation	5
6.0	Communication de l'information.....	6

1.0 Nos objectifs

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (Investissements RPC) est un organisme de gestion de placements professionnel. Il a pour mission à long terme de contribuer à la solidité financière du Régime de pensions du Canada (RPC) et d'aider à constituer les prestations de retraite des participants. L'organisme investit en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus, en tenant compte de facteurs pouvant avoir un effet sur son aptitude à s'acquitter de ses obligations financières. Notre politique en matière d'investissement durable est conforme à l'atteinte de nos objectifs législatifs clairs.

Investissements RPC exerce ses activités sans lien de dépendance avec les gouvernements fédéral et provinciaux et est guidé par un [conseil d'administration](#) professionnel indépendant hautement qualifié. Les membres de la direction d'Investissements RPC ne relèvent pas des gouvernements, mais bien du conseil d'administration d'Investissements RPC. Le conseil d'Investissements RPC approuve les politiques de placement, définit avec la direction l'orientation stratégique de l'organisme et prend les décisions opérationnelles essentielles. Investissements RPC rend des comptes au Parlement et aux ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui sont les gérants du RPC.

La présente politique a été approuvée par le conseil d'administration d'Investissements RPC.

2.0 Nos principes

Sur notre horizon de placement à long terme, les facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG), y compris les changements climatiques, peuvent être d'importants moteurs de risque ou d'occasions de rentabilité et de valeur pour les actionnaires, alors que les thèmes macroéconomiques qui façonnent notre économie mondiale continuent d'évoluer et de créer un environnement plus concurrentiel pour les entreprises. L'intensification de la concurrence exige que la direction des sociétés dans lesquelles nous investissons s'engage plus rigoureusement à concilier les risques et les occasions à court et à long terme.

Investissements RPC est un investisseur à long terme et un propriétaire actif et engagé, et est reconnu à l'échelle internationale comme étant un modèle à suivre pour la saine gestion de placements. Nous sommes persuadés que les entreprises résilientes, agiles et capables de prévoir, de gérer et d'intégrer les facteurs ESG importants dans leur stratégie sont plus susceptibles de créer et de préserver une valeur à long terme que celles qui ne le sont pas. Selon nous, la valeur pour les actionnaires est inextricablement liée à l'intégration proactive des facteurs ESG importants dans la culture et la stratégie de la société.

Les principes qui sous-tendent notre approche en matière d'investissement durable comprennent notamment :

- Compte tenu de nos objectifs législatifs, nous prenons en considération les risques et les possibilités liés aux facteurs ESG et les intégrons à nos activités d'analyse de placements, au lieu d'éliminer les placements uniquement sur la base de ces facteurs;
- En tant que propriétaire actif, nous surveillons les facteurs ESG et nous dialoguons avec des entreprises afin de les inciter à améliorer la gestion de ces facteurs;
- Nous nous attendons à ce que de l'information financièrement pertinente sur des facteurs ESG potentiellement importants permette aux investisseurs de mieux comprendre, évaluer et apprécier le risque et les occasions potentiels, y compris l'effet possible des facteurs ESG sur le rendement de l'entreprise. Nous soutenons l'harmonisation de la communication de l'information avec le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques;
- Nous soutenons la répartition des pouvoirs et des fonctions entre les trois grands groupes d'intéressés qui sont au cœur d'une bonne gouvernance d'entreprise – les actionnaires, les administrateurs et les gestionnaires;
- Les employés, les clients, les fournisseurs, les gouvernements et la collectivité en général sont directement concernés par la conduite novatrice des entreprises et leur rendement à long terme; une meilleure gestion des facteurs ESG se traduit ultimement par de meilleurs résultats à long terme pour les entreprises et les actifs dans lesquels nous investissons.

La présente politique décrit la façon dont Investissements RPC aborde l'investissement durable dans le contexte de nos obligations claires prescrites par la loi. Nous nous efforçons d'être à la fois fidèles à nos principes et pragmatiques, en tenant compte des normes du secteur d'activité de l'entreprise, du rendement de celle-ci, des aspects relatifs à la concurrence, des exigences réglementaires et des autres facteurs à prendre en considération pour cerner les problèmes.

3.0 Intégration des facteurs ESG dans notre stratégie de placement

Nous intégrons les facteurs ESG à nos activités d'analyse de placement et de gestion d'actifs, car nous croyons qu'ils favorisent la production de meilleurs rendements dans l'ensemble de notre portefeuille. Quand ils sont appréciables, ces facteurs peuvent influencer sur notre estimation du profil de risque et de la valeur d'un placement. Le résultat final d'une intégration efficace est une approche plus globale des méthodes traditionnelles de vérification préalable dans le processus de placement. Ainsi, Investissements RPC vise à intégrer les facteurs ESG dans toutes les catégories d'actif du portefeuille.

L'équipe d'investissement durable travaille à l'échelle de l'organisation pour effectuer des analyses sur l'incidence des facteurs ESG sur les placements et des recherches sur les normes et les pratiques exemplaires du secteur d'activité.

Pour tout titre coté en bourse, l'équipe d'investissement durable appuie également notre rôle de propriétaire actif et engagé en exerçant tous les droits de vote par procuration.

4.0 Engagement

Nous nous comportons comme des propriétaires actifs, guidés par des principes et réfléchis, en gérant nos placements en agissant au mieux des intérêts de nos cotisants et de nos bénéficiaires. Nous nous attendons à ce que les facteurs ESG, y compris ceux en lien avec les changements climatiques, soient intégrés par les sociétés dans lesquelles nous investissons et à ce qu'ils soient communiqués et mis en œuvre grâce à l'engagement. Nous pensons qu'entretenir un dialogue avec les entreprises, directement ou en collaboration avec des investisseurs partageant la même vision, est un moyen efficace par lequel les actionnaires peuvent favoriser des changements fructueux, réduire les risques de placement, concrétiser des occasions tout en améliorant et en soutenant la compétitivité et le rendement financier à long terme.

Nous déterminons où nous pouvons intervenir de façon proactive de notre propre initiative ou de façon réactive en réponse à la demande d'une société en :

- Analysant les risques et les occasions liés aux facteurs ESG auxquels font face les sociétés qui composent notre portefeuille à l'aide de recherches réalisées à l'interne ou par des tiers.
- Déterminant les objectifs d'engagement en fonction de leur importance, de l'horizon temporel, des ressources requises et de la probabilité de réussite.
- Sélectionnant la méthode d'engagement optimale : engagement direct, engagement conjoint ou vote par procuration.

Nous nous attendons à ce qu'un engagement fructueux se traduise par une amélioration de l'information divulguée et des pratiques¹, un profil de risque plus faible ou une amélioration des rendements de placement qui soutiennent la capacité d'Investissements RPC à prendre des décisions de placement conformes à ses objectifs législatifs.

¹ Les conseils d'administration devraient 1) s'assurer que les communications des entreprises tiennent compte de tous les risques et de toutes les occasions liés aux facteurs ESG importants et 2) fournir régulièrement aux actionnaires de l'information quantitative sur la durabilité. Nous encourageons les sociétés à communiquer de l'information conformément aux mesures du [Sustainability Accounting Standards Board \(SASB\)](#) et à mettre en œuvre les recommandations du [Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques](#).

4.1 ENGAGEMENT EN COLLABORATION ET DIALOGUE AU SEIN DU SECTEUR

L'engagement avec d'autres investisseurs institutionnels partageant la même vision permet de tirer profit des ressources internes et pourrait s'avérer le mécanisme le plus efficace pour toutes les parties concernées. Il s'agit d'un moyen fructueux d'encourager une plus grande transparence et d'améliorer les pratiques en ce qui a trait aux facteurs ESG importants au sein du portefeuille d'Investissements RPC.

Investissements RPC participe également à des débats nationaux et internationaux sur les définitions, les priorités, les normes et les meilleures pratiques en matière d'investissement durable.

Veuillez consulter notre [Rapport sur l'investissement durable](#) pour obtenir des exemples d'initiatives d'engagement en collaboration auxquelles il se peut que nous participions ou fassions référence dans le cadre de notre travail, ainsi qu'une liste des organismes du secteur auxquels participe Investissements RPC.

4.2 EXERCICE DES DROITS DE VOTE PAR PROCURATION

Nous pensons que des pratiques appropriées en matière de gouvernance d'entreprise accroissent la valeur à long terme pour les actionnaires. Le vote par procuration est un élément du processus de gouvernance d'entreprise ainsi qu'une forme d'intervention efficace qui permet aux actionnaires d'exprimer leur opinion sur des questions diverses. Nos [principes et directives de vote par procuration](#) sont revus et approuvés chaque année par notre conseil d'administration et définissent la façon dont Investissements RPC est susceptible de voter concernant tout un éventail de sujets. Nous communiquons également en temps opportun [nos décisions de vote](#).

De façon générale, nous sommes en faveur des propositions qui devraient avoir pour effet probable d'accroître le rendement à long terme de la société, de réduire le risque pour le rendement à long terme de la société ou d'améliorer la présentation de l'information, y compris à propos de questions liées aux changements climatiques, raisonnablement nécessaire pour permettre aux actionnaires d'évaluer le risque et le rendement potentiel de leur placement. Nous nous opposons aux résolutions qui risquent de réduire la valeur à long terme pour les actionnaires, même si elles peuvent être payantes à court terme.

5.0 Exclusions et liquidation

En tant qu'investisseur à long terme, nous préférons nous engager activement auprès des entreprises et tenter de les influencer lorsque nous sommes en désaccord avec une position prise par la direction ou le conseil d'administration de nos placements actifs. Nous sommes en mesure d'être un patient pourvoyeur de fonds et de travailler avec les entreprises pour

favoriser le changement. Toutefois, nous pourrions nous résoudre à ne pas réaliser ou maintenir un investissement dans des sociétés pour les raisons suivantes :

- Nous en sommes arrivés à la conclusion que la stratégie de la direction ou son manque d'engagement à l'égard des enjeux ESG minent la viabilité à long terme de l'entreprise;
- Les considérations liées à la marque et à la réputation du point de vue des facteurs ESG peuvent avoir une incidence sur le risque supérieure aux rendements corrigés du risque attendus;
- Considérations d'ordre juridique.

Ces critères ne s'appliquent pas à nos placements dans des sociétés par l'intermédiaire d'indices généraux. Ces placements sont indirects et résultent de l'utilisation par Investissements RPC de contrats à terme standardisés sur indice négociés en bourse. Aucun titre dans ces sociétés n'est réellement détenu par l'organisme. De plus, la composition de ces indices échappe au contrôle d'Investissements RPC. Nos placements ne contribuent pas à la formation de capital de ces sociétés.

6.0 Communication de l'information

Investissements RPC s'engage à faire preuve de transparence à l'endroit du public en ce qui a trait à ses activités d'investissement durable. Il publie, annuellement, un [Rapport sur l'investissement durable](#), qui constitue un examen détaillé de ses activités. La section sur l'investissement durable de notre [site Web](#) fournit des renseignements supplémentaires quant à notre travail.